



NACELLE ELEVATRICE – 1A/1B/3A/3B



Référence réglementaire :

LAA

Art 6 et 8 OPA

CFST n°81

Prérequis :

- Bénéficier d'une aptitude médicale pour les travaux en hauteur
- 18 ans révolus

Durée :

- 1 jour / 8 heures

Supports de cours :

- Diaporama
- Films / vidéo
- Photos
- Exposé participatif
- Mise en situation pratique
- Documents Suva

Validation :

- Quiz théorique
- Evaluation pratique
- Attestation de formation ayant satisfait à l'évaluation

Public concerné :

- Tout travailleur utilisant des nacelles (PEMP) à son poste de travail.

Les opérateurs de plateformes élévatrices mobiles de personnel doivent justifier d'une formation spécifique à la catégorie de plateforme concernée.

Cette formation doit inclure une partie théorique ainsi qu'une partie pratique et être sanctionnée par un examen.

1A : Statique Verticale

La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport – avec élévation suivant un axe vertical.

1B : Statique Multidirectionnelle

La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport – avec élévation multidirectionnelle

3A : Mobile Verticale

La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation suivant un axe vertical

3B : Mobile Multidirectionnelle

La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation multidirectionnelle

Contenu du cours

- Responsabilités du conducteur
- Droits et devoirs de l'opérateur législation LAA/ OPA/ CFST
- Démarches de prévention
- Différents types de P.E.M.P
- Parties techniques de la nacelle
- Dangers liés aux batteries
- Système hydraulique
- Contrôles avant l'emploi de la PEMP
- Mise en sécurité de l'environnement de travail
- Diagramme de mise en place
- Déplacement et mise en place de la nacelle
- Principaux risques
- Descente de secours
- Forces qui agissent sur la nacelle
- Spécificités du secteur d'activité
- Rappel sur les règles de sécurité